

SAINT JULIEN DE CIVRY

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 9 MARS 2018 A 20H30

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. ROUX Didier, Maire

Présents : Didier ROUX - Paul SAGE - André TREMEAUD - Valérie AUPECLE - Serge BERTILLOT - Armand BRIGAUD - Jean-Marc DURY - Vincent FENEON - Marion GAIN - Isabelle GILLES - Valérie LACROIX - Valérie PILLOUX

Procurations : Jean-Marie JOBARD à Valérie LACROIX
Patrice MAILY à Didier ROUX
Hubert FENEON à Jean-Marc DURY

Absents :

Secrétaire de séance : Valérie LACROIX

Date de convocation : 2 mars 2018

Date affichage : 5 mars 2018

Lecture du Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du vendredi 16 février 2018, pas de remarque. Adopté à l'unanimité.

Avant d'ouvrir la séance, le Maire, Didier ROUX demande la possibilité de rajouter une délibération :

- **Dotation de soutien à l'investissement (DSIL) pour aménagement et sécurisation des abords de l'église**

Délibérations :

1/ Avis sur enquête publique : effacement de l'ouvrage hydraulique du Moulin de Vaux :

Le Maire, Didier ROUX, rappelle aux élus que l'effacement de l'ouvrage hydraulique au Moulin de Vaux sur les communes de Saint Julien de Civry et de Nochize fait l'objet d'une enquête publique organisée du lundi 12 février à 9h00 au vendredi 30 mars 2018 à 18h00.

Un avis doit être émis par les communes concernées par l'opération.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des arguments des uns et des autres et après en avoir délibéré :

1. **se prononce, à l'unanimité moins une voix** qui s'abstient, **contre l'effacement de l'ouvrage** hydraulique du moulin de Vaux. Pour diverses raisons dont les principales suivantes :
 - Suppression définitive d'un système d'irrigation séculaire pour les prairies situées en aval,
 - Abaissement définitif du niveau d'eau pour les prairies situées en amont entraînant la suppression définitive d'une barrière naturelle, l'appauvrissement de la flore et de l'activité agricole,
 - Disparition définitive d'une passerelle installée sur le dessus de l'ouvrage qui permettait dans un temps encore récent aux promeneurs et aux pêcheurs de passer d'une rive à l'autre.
 - Coût important (de l'ordre de 400 000 €) de cette solution.
2. **Est favorable à une solution alternative de remise en état de l'ouvrage** décrite dans le compte rendu du commissaire enquêteur Michel GOIN. Cette solution, qui doit être mise en œuvre dans les plus brefs délais pour réussir, repose sur la création d'une association regroupant les propriétaires, les exploitants agricoles et les personnes investies dans l'analyse du projet. Son objet sera de réunir les fonds nécessaires, d'obtenir la maîtrise foncière de l'ouvrage pour qu'il soit public, de prendre des engagements pour l'entretien de l'ouvrage et la sauvegarde de la libre circulation des poissons.
3. **Invite le SMAA à apporter son concours technique** à cette solution alternative.

4. **Serait disposé, dans le cadre de cette solution alternative, à aider au financement de la passerelle** qui serait construite au-dessus de l'ouvrage, dans la mesure de ses moyens bien sûr.

2/ Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) pour aménagement et sécurisation des abords de l'église :

Didier ROUX, maire, rappelle que les abords de l'église sont à réaménager et à sécuriser depuis les travaux du site Multiservice.

Le coût de cet aménagement est estimé à 104 400 euros TTC (frais architecte inclus).

Le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter le soutien financier de l'Etat pour 45 000 € dans le cadre de la Dotation de soutien à l'investissement (DSIL) 2018 dans le cadre de la mise aux normes et la sécurisation des équipements publics.

15 voix pour.

Divers :

1/ CAUE :

La cotisation pour l'année 2018 est toujours de 114 €. Le conseil municipal donne son accord.

2/ Cérémonie du 19 mars :

La cérémonie aura lieu à 15h45 au monument aux morts le lundi 19 mars. Un pot du souvenir sera servi à l'issue.

Questions diverses :

1/ Compte rendu du Conseil d'école du vendredi 2 mars :

L'effectif sera de 83 élèves à la rentrée de septembre 2018.

Il faudra prévoir à moyen terme le remplacement du photocopieur.

Prochaines Réunions de Conseil Municipal :

Vendredi 23 Mars 2018 à 20h15

Jeudi 12 avril à 20h30